

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE**

Au capital de 20.572.093,32 euros  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-Ten-Noode ( Belgique)

TVA BE 0526.937.652  
RPM Bruxelles – Section francophone 0526.937.652

(ci-après la "**Société**")

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU  
30 juin 2023**

---

**Bureau**

La séance est ouverte à 10 heures, au siège de la Société, sous la présidence de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur de la Société désigné par les actionnaires conformément à l'article 32 des Statuts. Monsieur Alain DUMENIL, Président du Conseil d'Administration est absent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs de l'assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, disposant du plus grand nombre de voix :

- La Société Ci Com représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN
- La société Rodra Investissements s.c.s. représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN

Le Président désigne Madame Soliath ALABI comme secrétaire.

**Convocations**

Un avis de convocation à la présente Assemblée générale a été publié, conformément à l'article 7:128, §1 du Code des sociétés et des associations :

- au Moniteur belge, le 31 mai 2023 ;
- dans l'« Echo » numérique le 31 mai 2023 ; et
- sur le site internet de la Société.

L'avis de convocation a également été inséré dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'EEE et qui sont

WS AS AS<sup>1</sup> R

accessibles rapidement et de manière non discriminatoire, conformément à l'article 7:128, §1,3 du Code des sociétés et des associations.

Les informations visées à l'article 7:129, §3 du Code des sociétés et des associations ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 31 mai 2023.

Le rapport financier annuel au 31 décembre 2022 visé à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé a été mis à disposition du public et déposé auprès de la FSMA et de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2023.

Les documents visés à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations ont été mis à disposition au siège de la Société dès la publication de l'avis de convocation à la présente Assemblée générale, soit à partir du 31 mai 2023.

Les Actionnaires nominatifs ont été convoqués à la présente Assemblée générale par lettre ordinaire du 31 mai 2023 et les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par courriel du 31 mai 2023.

Les publications et les justificatifs sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 1).

#### **Liste de présence – Formalités d'admission**

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 71.733.393 actions sur les 135.928.119 actions représentant le capital de la Société sont représentées.

Aucun vote par correspondance n'a été exercé. (date limite le 24/06/2023)

Les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente Assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Les formulaires de vote par procuration sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente Assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

W AS  
FS<sup>2</sup> R

## Ordre du jour

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*  
*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

WD AS  
B<sup>3</sup> R

Le Président expose que le point 9 de l'ordre du jour porte sur la détermination de la rémunération fixe annuelle à octroyer aux administrateurs pour l'exercice social en cours, soit pour l'exercice 2023, conformément au point 2.1 de la politique de rémunération de la Société et en conformité avec les pratiques antérieures de la Société. Par conséquent, le Président expose que la mention de « l'exercice 2022 » figurant au point 9 de l'ordre du jour tel que publié dans le Moniteur Belge du 31 mai 2023 procède d'une erreur matérielle et doit être lue comme visant « l'exercice 2023 ».

L'avis de convocation ainsi que la publication dans l'« Echo » numérique du 31 mai 2023 sont corrects.

### Questions

Aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

Le Président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

### Constatation de la validité de l'Assemblée

L'exposé du Président qui précède est reconnu exact par la présente Assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

### Résolutions

Après délibérations, la présente Assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

**1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022**

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et en prend connaissance.

**2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022**

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et en prend connaissance.

Monsieur Alain DUMENIL commente le rapport de rémunération, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

LD AS  
B<sup>4</sup> R

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

**3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022**

L'Assemblée générale dispense le Président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et en prend connaissance.

**4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022**

L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

**5. Décision relative à l'affectation des résultats**

L'Assemblée générale décide d'affecter *la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR* comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 :	(967 692,72) EUR
Dont l'affectation serait la suivante :	
Au report à nouveau débiteur :	(967 692,72) EUR
Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :	
Report à nouveau débiteur :	(1 120 805,82) EUR

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel elle reste soumise au titre de son établissement stable français, la Société a des obligations de distribution de ses résultats. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 le résultat exonéré (résultat SIIC) est d'un montant de

AS  
5

46 660,29 EUR, composé uniquement de 46 660,29 EUR de résultat de location. L'obligation de distribution de l'exercice s'élève à 44 327,28 EUR.

Il est rappelé que, toujours dans ce cadre, la Société a d'autres obligations de distribution au titre des exercices précédents qui demeurent non remplies à ce jour, à savoir :

Année	Obligation SIIC reportée
2016	1 626 998 EUR
2017	350 701 EUR
2018	150 834 EUR
2019	3 810 679 EUR
2020	701 875 EUR
2021	5 045 EUR
Total reporté	6 646 131 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

## 6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

## 7. Décharge aux administrateurs

L'Assemblée générale décide, par un vote séparé pour chacun d'entre eux, de donner décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Madame Valérie DUMENIL ;
- Madame Laurence DUMENIL ;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

AS UD AB<sup>6</sup> R

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

## 8. Décharge au commissaire

L'Assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), dont le siège est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1930 Zaventem, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles, section francophone) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Cédric Bogaerts, Réviseur d'entreprises, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

## 9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs

L'Assemblée générale prend acte de la déclaration faite par le Président sous l'exposé de l'ordre du jour de la présente Assemblée générale et prend acte, pour autant que de besoin, que la mention de « l'exercice 2022 » figurant au point 9 de l'ordre du jour tel que publié dans le Moniteur Belge du 31 mai 2023 procède d'une erreur matérielle et doit être lue comme visant « l'exercice 2023 ».

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

## 10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises

L'Assemblée générale décide de donner à chaque administrateur de la Société, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par la présente Assemblée générale ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

AS W A B<sup>7</sup>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

### Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures. Le Secrétaire lit le procès-verbal de l'Assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.

### Le Président

Monsieur Jean FOURNIER

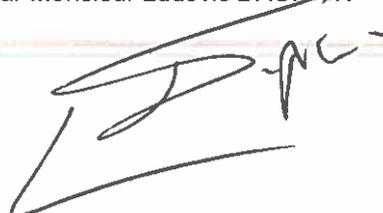


### Les scrutateurs

La Société CI Com représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN



La société Rodra Investissements s.c.s. représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN



### La secrétaire

Madame Soliath ALABI



### Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations ;
4. Formulaire de vote par procuration.

Annexe 1

Publications et convocations

AS  
W  
B



9

Meer gedetailleerde informatie over de rechten uit hoofde van artikel 7:130 Wetboek van vennootschappen en verenigingen wordt de aandeelhouders ter beschikking gesteld op de website van de Vennootschap ([www.gimv.com](http://www.gimv.com)).

Schriftelijke vragen - Aandeelhouders die de toelatingsvoorwaarden hebben vervuld, kunnen hun vragen uitsluitend schriftelijk stellen aan de bestuurders van de Vennootschap met betrekking tot hun verslag en de agendapunten en aan de commissaris met betrekking tot zijn verslag. Deze schriftelijke vragen dienen uiterlijk op donderdag 22 juni 2023 te worden gesteld via gewone brief (naar de maatschappelijke zetel van de Vennootschap) of via e-mail (naar [infogav@gimv.com](mailto:infogav@gimv.com)). Een schriftelijk antwoord zal ter beschikking van de aandeelhouders worden gesteld op de website van de Vennootschap ([www.gimv.com](http://www.gimv.com)).

Aandeelhouders die gebruik maken van het Lumi Connect platform (<http://www.lumiconnect.com/>) kunnen eveneens via deze weg schriftelijke vragen indienen (uiterlijk op donderdag 22 juni 2023).

Meer gedetailleerde informatie over de rechten uit hoofde van artikel 7:139 Wetboek van vennootschappen en verenigingen wordt de aandeelhouders ter beschikking gesteld op de website van de Vennootschap.

De raad van bestuur.

Voor meer informatie kunt u terecht bij Edmond Bastijns\*, Lid van het Executief Comité, Chief Legal Officer & Secretary General, tel. + 32-3 290 22 04

E-mail : [infogav@gimv.com](mailto:infogav@gimv.com)

\* bv

Gimv NV, Karel Oomsstraat 37, B-2018 Antwerpen

BTW-nummer : BE0220.324.117

[www.gimv.com](http://www.gimv.com)

(1860)

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE,  
avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)

RPM Bruxelles - Section francophone- 0526.937.652

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 30 JUIN 2023

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 30 juin 2023, à 10 heures, au siège de la Société (ci-après l'« Assemblée Générale Ordinaire »).

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR

Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :

Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2022, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et à l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 16 juin 2023, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 24 juin 2023 votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 16 juin 2023, à 24 heures (heure belge) (la « Date d'Enregistrement »). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

À la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le 16 juin 2023 par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 24 juin 2023. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

#### Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3 % du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de

décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 8 juin 2023, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 15 juin 2023, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

#### Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

#### Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du 31 mai 2023.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

(1861)

**Administrateurs**

—

**Bewindvoerders**

—

**Betreuer**

—

Friedensgericht des zweiten Kantons Eupen - St. Vith

*Aufhebung*

Friedensgericht des zweiten Kantons Eupen - St. Vith

Durch Beschluss vom 25. Mai 2023 hat die Friedensrichterin des zweiten Kantons Eupen - St. Vith den Schutzmaßnahmen in Bezug auf die Person und in Bezug auf das Vermögen ein Ende gesetzt betreffend:

Frau Aline THEUWIS, geboren in Bree am 14. August 1959, wohnhaft in 4770 Amel, Mirfeld, Büllinger Straße 59, unter die Schutzregelung der Vertretung gestellt durch Beschluss der Friedensrichterin des zweiten Kantons Eupen - St. Vith vom 05. Juli 2022

Die in dieser Veröffentlichung enthaltenen personenbezogenen Daten dürfen nur genutzt werden, um Drittpersonen die Entscheidung zur Kenntnis zu bringen.

2023/121590

# **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC - CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 30 JUIN 2023**

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT  
CAPITAL SIIC**

---

**SOCIETE EUROPEENNE - Avenue de l'Astronomie, 9 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique) - RPM Bruxelles - Section francophone- 0526.937.652**

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ( Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'" **Assemblée Générale Ordinaire** ").

## **Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

---

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*

*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*

*Dont l'affectation serait la suivante :*

*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*

*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*

*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

7. Décharge aux administrateurs.

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*

8. Décharge au commissaire.

*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

**Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa ; des statuts de la Société.

## Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **16 juin 2023, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **24 juin 2023** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **16 juin 2023, à 24 heures** (heure belge) (la " **Date d'Enregistrement** "). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **16 juin 2023** par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) ) .

### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) ) au plus tard le **24 juin 2023**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société

([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) ). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

### **Vote par procuration ou par correspondance**

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) .

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) .

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) ) , pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

### **Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions**

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **8 juin 2023**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) .

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **15 juin 2023**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : [www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) .

### **Droit de poser des questions par écrit**

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) .

### **Documents**

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) ) à partir du 31 mai 2023. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) .

# ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC - CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 30 JUIN 2023

ALLIANCE DEVELOPPEMENT  
CAPITAL SIIC

**SOCIETE EUROPEENNE - Avenue de l'Astronomie, 9 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique) - RPM Bruxelles - Section francophone- 0526.937.652**

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ( Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'" **Assemblée Générale Ordinaire** ").

## **Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*

*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*

*Dont l'affectation serait la suivante :*

*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*

*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*

*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

7. Décharge aux administrateurs.

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*

8. Décharge au commissaire.

*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

**Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa ; des statuts de la Société.

## **Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **16 juin 2023, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **24 juin 2023** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

### **Procédure d'enregistrement**

La date d'enregistrement est le **16 juin 2023, à 24 heures** (heure belge) (la " **Date d'Enregistrement** "). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **16 juin 2023** par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu ).

### **Confirmation de participation**

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu ) au plus tard le **24 juin 2023**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société

([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) ). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

### **Vote par procuration ou par correspondance**

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) ).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) ).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) ) , pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

### **Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions**

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **8 juin 2023**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) ).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **15 juin 2023**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : [www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) .

### **Droit de poser des questions par écrit**

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) .

### **Documents**

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu) ) à partir du 31 mai 2023. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) .

** [VERS LE SOMMAIRE DES AVIS FINANCIERS](#)**

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)  
RPM Bruxelles - Greffe francophone 0526.937.652  
(la Société)

*Par courrier ordinaire*

Bruxelles, le 31 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ( Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

**Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*

*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

#### **Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa, des statuts de la Société.

#### **Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **16 juin 2023, à 24 heures**

(heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **24 juin 2023** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **16 juin 2023, à 24 heures** (heure belge) (la « **Date d'Enregistrement** »). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **16 juin 2023 par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu))**.

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **24 juin 2023**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

#### Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

### **Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions**

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **8 juin 2023**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **15 juin 2023**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : [www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu).

### **Droit de poser des questions par écrit**

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).

### **Documents**

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)) à partir du 31 mai 2023. Tout actionnaire

a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)  
RPM Bruxelles- Greffe francophone 0526.937.652  
(la Société)

**Monsieur Alain Duménil**

*Transmission par courriel*

Bruxelles, le 31 mai 2023

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*  
*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
SOCIETE EUROPEENNE  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)  
RPM. Bruxelles- Greffe francophone 0526.937.652  
(la Société)

**Monsieur Jean Fournier**  
**33, avenue Duquesne**  
**75007 Paris (France)**

*Transmission par courriel*

Bruxelles, le 31 mai 2023

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*  
*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
SOCIETE EUROPEENNE  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)  
RPM. Bruxelles- Greffe francophone 0526.937.652  
(la Société)

**Madame Laurence Duménil**  
**Via Stelvio, 21**  
**20122 Milano (Italie)**

*Transmission par courriel*

Bruxelles, le 31 mai 2023

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*  
*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
SOCIETE EUROPEENNE  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)  
RPM. Bruxelles- Greffe francophone 0526.937.652  
(la Société)

**Madame Valérie Duménil**  
**1, rue de Lille**  
**75007 Paris (France)**

*Transmission par courriel*

Bruxelles, le 31 mai 2023

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*  
*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
(Belgique)  
RPM. Bruxelles (section francophone) 0526.937.652  
(la Société)

**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL**  
**Monsieur Cédric Bogaerts**  
**Gateway building**  
**Luchthaven Brussel Nationaal 1J**  
**1930 Zaventem, Belgique**

Bruxelles, le 31 mai 2023

Transmission par courriel [cbogaerts@deloitte.com](mailto:cbogaerts@deloitte.com)  
avec demande d'avis de réception

Monsieur le Réviseur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "Société") qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"Assemblée Générale Ordinaire").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.*
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :*  
*Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR*  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR*  
*Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :*  
*Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR*
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.  
*Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.*
7. Décharge aux administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge au commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.  
*Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.  
*Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.*

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

Annexe 2  
Liste de présence

AS  
W  
B



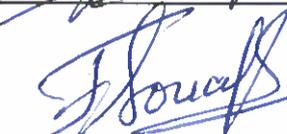
10

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE

AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9  
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (BELGIQUE)

TVA BE 0526.937.652  
R.P.M. BRUXELLES – SECTION FRANCOPHONE 0526.937.652

LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
TENUE LE 30 JUIN 2023, A 10H

Nom et adresse ou siège social	Nombre d'actions à la date d'enregistrement	Mandataire ou représentant	Signatures
<b>*Rodra Investissements S.C.S,</b> 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	16 700 000	Monsieur Ludovic DAUPHIN	
<b>**Dual Holding SA</b> Rue Saint-Pierre 1700 Fribourg Suisse	1 049 032	Monsieur Ludovic DAUPHIN	
<b>*CI Com SA</b> Rue du Nant 22 1207 Genève Suisse	13 765 000	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
<b>*Ardor Capital S.A</b> 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	8 275 000	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
<b>*Ardor Capital S.A</b> 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	31 944 361 ( usufruit)	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
<b>Total :</b>	71 733 393	sur 135 928 119 actions existantes	

(\*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(\*\*) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

Annexe 3  
Attestations

AS  
W  
AS  
11



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Luxembourg, 19 June 2023

**CERTIFICATE OF HOLDING**

This is to certify that we, **Union Bancaire Privée (Europe) S.A.**, a Bank duly registered under the laws of Luxembourg and having its main office in Luxembourg, Luxembourg, do hereby certify that we hold in our books as of **16 June 2023, midnight**, the following position:

Security name : ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC,  
ISIN : BE0974269012  
Quantity : 10'000'000 shares

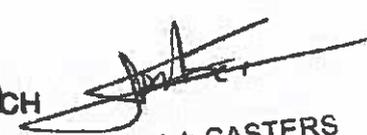
These positions are currently held:

- in custody by BNP Paribas Securities Services, France, acc 441958U
- for the account of Union Bancaire Privée, UBP SA, Switzerland, our parent company

for the benefit of our client:  
RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.  
1, Rue Goethe  
L-1637 Luxembourg

**Union Bancaire Privée (Europe) S.A.**

 **Chantal KOCH**  
Director  
Private Banking

 **Patrick CASTERS**  
Head of Subsidiary



Banque Richelieu  
MONACO

RODRA S.A  
22 Rue du Nant  
1207 Genève  
Suisse

Monaco, le 16/06/2023, à 24 heures  
(Heure Belge)

**Objet : Attestation de détention**

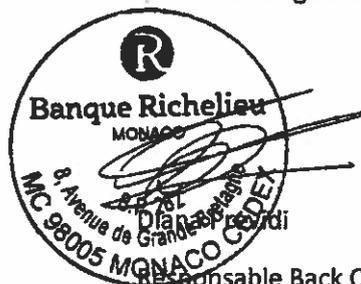
Madame, Monsieur,

Je soussigné, Banque Richelieu Monaco, détient pour le compte de notre client RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S, 6'700'000 titres de la société Alliance Développement Capital SIIC. Ces titres sont bloqués jusqu'à la date du 30 Juin 2023, jour de l'Assemblée Générale.

Compte	ISIN	Nom	Quantité	Statut
22122	BE0974269012	Alliance Développement Capital SIIC	6'700'000	Bloqués jusqu'au 30/06/2023

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé, à titre strictement confidentiel et n'engage en rien la responsabilité de la banque, notamment en ce qui concerne l'évolution future du compte susmentionné. En conséquence, cette attestation est délivrée uniquement à titre informatif et ne constitue aucune garantie ou offre de crédit de la banque.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Banque Richelieu Monaco - 8, avenue de Grande-Bretagne - BP 262 - MC 98005 Monaco Cedex  
Tél. : +377 92 16 55 55 - Fax : +377 92 16 55 99 - banquerichelieumonaco.com

Société anonyme monégasque au capital de 27 400 000 € - RCI 96 S 3147 - DSEE 6419207159 - SWIFT KBLXCMCM

FILIALE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE RICHELIEU

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**9, avenue de l'Astronomie - 1210 St Josse Ten Noode**  
**Belgique**

Luxembourg, le 21 juin 2023

Concerne: Confirmation de détention

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, et dans le cadre de l'assemblée Générale Ordinaire de ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC convoquée le mardi 30 juin 2023 à 10h00, veuillez trouver ci-dessous la position détenue par ARDOR CAPITAL S.A. en actions de ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC:

Comptes	Date	ISIN	Quantité en position
1177234	16.06.2023	BE0974269012	8,275,000 actions

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



**Banque de Patrimoines Privés**

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
9, avenue de l'Astronomie - 1210 St Josse Ten Noode  
Belgique**

Luxembourg, le 21 juin 2023

Concerne: Confirmation de détention

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, et dans le cadre de l'assemblée Générale Ordinaire de ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC convoquée le mardi 30 juin 2023 à 10h00, veuillez trouver ci-dessous la position détenue par ARDOR INVESTMENT S.A. en actions de ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC:

Comptes	Date	ISIN	Quantité en position
1177240	16.06.2023	BE0974269012	31,944,361 actions

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Banque de Patrimoines Privés

EFG Bank AG  
24, Quai du Seujet  
P.O. Box 2391  
1211 Geneva  
Switzerland

Phone +41 22 918 77 57  
Fax +41 22 918 76 75  
Alain.Marti@efgbank.com



## CERTIFICATE OF HOLDING

We, EFG Bank AG, herewith confirm that **Ci Com SA** as of June 16, 2023 at 24h (Belgium Time) , owned **13'765'000 shares ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC - EUR- ISIN BE0974269012** in our books.

Geneva, June 20, 2023,

By: EFG Bank

Signatures:

  
Javier PERNAS  
Vice President

  
Patrick Nève  
Vice President

Holders Report

Uid Client	Title	First name	Last name	Status	Birth / Constitution Date	Holder type	Nationality	Language
03000001		DIDIER	GALOIS	Valid	13/03/1949	Individual	FRANCE	French
03000002		JEAN	D AREXY	Valid		Individual	FRANCE	French
03000003		PAUL	MAITRE	Valid		Individual	FRANCE	French
03000004		JEAN	BOST	Valid		Individual	FRANCE	French
03000005		LEONARD	BRANDY	Valid		Individual	FRANCE	French
03000007		MICHEL	LANTERI	Valid		Individual	FRANCE	French
03000008		JEAN	MARTINET	Valid		Individual	FRANCE	French
03000009		FRANCOISE	MAURY	Valid		Individual	FRANCE	French
03000010		SIMONE	BLAISE	Valid		Individual	FRANCE	French
03000011		MARCELLE	CHAMPION	Valid		Individual	FRANCE	French
03000012			GOUGELET	Valid		Individual	FRANCE	French
03000013		JEAN LOUIS	GUIBERT	Valid	05/02/1935	Individual	FRANCE	French
03000015			KNAB	Valid		Individual	FRANCE	French
03000016			LEPARGNEUR	Valid		Individual	FRANCE	French
03000017		CHARLES	LORIN	Valid		Individual	FRANCE	French
03000018		CLEMENT	HERBILLON	Valid		Individual	FRANCE	French
03000020		MONIQUE	TISSIER	Valid	09/07/1941	Individual	FRANCE	French
03000021		YANICK	CHELLE	Valid	26/12/1958	Individual	FRANCE	French
03000022		MARIE PAULE	PICANDET	Valid	02/10/1938	Individual	FRANCE	French
03000023		GILBERT YVONDERRIEN		Valid	06/06/1946	Individual	FRANCE	French
03000025		GILLES	GUSELLA GUILPIN	Valid	07/05/1965	Individual	FRANCE	French
03000026		JEAN PIERRE	DEL MONACO	Valid	25/07/1962	Individual	FRANCE	French
03000030			Dual Holding SPA	Valid		Individual		
03000031			Blaslip Investments LTD	Valid		Corporation		French
03000032			TAI TAM CORPORATION	Valid		Individual	VIRGIN ISLAND	English

Miscellaneous	Free text	Street 1	Street 2	Nbr	Box	Postal code	City	Country
326 RESIDENCE LE CORBUSIER		RUE DU DOCTEUR PIERRE				54150	BRIEY	FRANCE

RUE ALFRED DE VIGNY 35 33200 BORDEA FRANCE

AVENUE SAINT HONORE D EYLAU 2 75116 PARIS FRANCE

C/O ME LEMF

SUCCESSION HERBILLON CLEMENT C/O ME MATI

GRANDE RUE 7 89160 ANCY LE FRANCE  
RUE HENRI DESBALS 175 BIS 31100 TOULOU FRANCE  
QUAI DE LA LOIRE 28 75019 PARIS FRANCE  
AVENUE FOCH 66 75016 PARIS FRANCE  
RUE THIERS 60 BIS 38000 GRENOB FRANCE  
RUE CHARLOT 69 75003 PARIS FRANCE  
RUE SAINT-PIERRE 2 1700 FRIBOUF SWITZERLA  
Suite 2008 2nd floor Centre of Commerce one Bay Stre 3944 0000 Nassau BAHAMAS  
RPM 27984 MODY ROAD EAST WING 811 TST 99999 KOWLO(HONG KON

Phone	ISIN	Position
	BE0974269012	272
	BE0974269012	2700
	BE0974269012	6480
	BE0974269012	270
	BE0974269012	1620
	BE0974269012	2201
	BE0974269012	540
	BE0974269012	7650
	BE0974269012	10000
	BE0974269012	2000
	BE0974269012	1000
	BE0974269012	33
	BE0974269012	20000
	BE0974269012	17000
	BE0974269012	6000
	BE0974269012	11000
	BE0974269012	871
	BE0974269012	246
	BE0974269012	54
	BE0974269012	1
	BE0974269012	10
	BE0974269012	10
	BE0974269012	1049032
	BE0974269012	6707705
852 28134304	BE0974269012	134201

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration

AS  
W B 12

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**  
**PROCURATION**

**Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023.**

Le / la soussigné(e) :

Nom/dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 LUXEMBOURG

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B153936

Représentée par<sup>2</sup> : RODRA S.A représentée par Madame Valérie DUMENIL

propriétaire de 16 700 000 actions dématérialisées de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ( Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution<sup>3</sup> :**

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Monsieur Alain DUMENIL et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

<sup>1</sup> Si d'application.

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>4</sup>		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :</i> <i>Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR</i>  <i>Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :</i> <i>Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

<sup>4</sup> Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :

Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;

Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>			
8. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs. <i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises. <i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023** par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire<sup>5</sup>:

<sup>5</sup> Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à *Paris*....., le *8 Juin*.....2023.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'A' with a vertical line extending downwards from its base.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**  
**PROCURATION**

**Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023.**

Le / la soussigné(e) :

Nom/dénomination : CI Com SA

Adresse / siège : Rue du Nant 22, c/o Sogefco-1207 Genève

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : CHE-100.074.134

Représentée par<sup>2</sup> : Monsieur Michel RETHORET

propriétaire de 13 765 000 actions dématérialisées de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution<sup>3</sup> :**

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Monsieur Alain DUMENIL et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

<sup>1</sup> Si d'application.

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>4</sup>		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR  Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué : Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

<sup>4</sup> Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour : Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ; Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>			
8. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs. <i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises. <i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023** par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire<sup>5</sup>:

<sup>5</sup> Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à ..... *Genève* ....., le ..... *2 jan.* .....2023.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

*Bon pour pouvoir*  
*[Signature]*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**  
**PROCURATION**

**Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023.**

Le / la soussigné(e) :

Nom/dénomination : DUAL HOLDING SA

Adresse / siège : Rue Saint-Pierre 2- 1700 Fribourg

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : CHB-113.597.909

Représentée par<sup>2</sup> : Monsieur Michel RETHORET

propriétaire de 1 049 032 actions nominatives de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution<sup>3</sup> :**

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Monsieur Alain DUMENIL et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

<sup>1</sup> Si d'application.

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandat dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>4</sup>		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :</i> <i>Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR</i>  <i>Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :</i> <i>Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

<sup>4</sup> Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :  
Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;  
Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>			
8. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs. <i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises. <i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023** par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

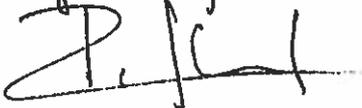
Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire<sup>5</sup>:

<sup>5</sup> Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à .....Genève....., le .....2 juin.....2023.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir  


**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**  
**PROCURATION**

**Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023.**

Le / la soussigné(e) :

Nom/dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 LUXEMBOURG

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B108734

Représentée par<sup>2</sup> : Messieurs Alain DUMENIL et Luc WITTNER

propriétaire de 8 275 000 actions dématérialisées de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution<sup>3</sup> :

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Monsieur Alain DUMENIL et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

<sup>1</sup> Si d'application.

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>4</sup>		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :</i> <i>Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR</i>  <i>Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :</i> <i>Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

<sup>4</sup> Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :  
Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;  
Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>			
8. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs. <i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises. <i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023** par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire<sup>5</sup>:

<sup>5</sup> Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Luxembourg....., le 20 Juin.....2023.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir



Mr Luc WITNER  
Administrateur de catégorie B

Bon pour pouvoir



Mr Alain DUTENIL  
Administrateur de catégorie 1

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**  
**PROCURATION**

**Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2023.**

Le / la soussigné(e) :

Nom/dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 LUXEMBOURG

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B108734

Représentée par<sup>2</sup> : Messieurs Alain DUMENIL et Luc WITTNER

usufruitière de 31 944 361 actions dématérialisées de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ( Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution<sup>3</sup> :**

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Monsieur Alain DUMENIL et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2023, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

<sup>1</sup> Si d'application.

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>4</sup>		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 de 967 692,72 EUR comme suit :</i> <i>Perte de l'exercice clos le 31/12/2022 : (967 692,72) EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>Au report à nouveau débiteur : (967 692,72) EUR</i>  <i>Après cette affectation, le compte report à nouveau serait donc ainsi constitué :</i> <i>Report à nouveau débiteur : (1 120 805,82) EUR</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

<sup>4</sup> Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour : Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ; Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>			
8. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs. <i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2023, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises. <i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2023** par courrier électronique ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire<sup>3</sup>:

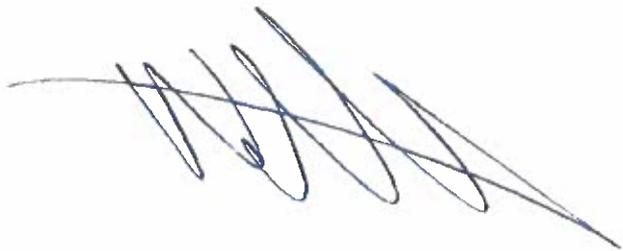
<sup>3</sup> Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Luxembourg....., le 20 Juin.....2023.

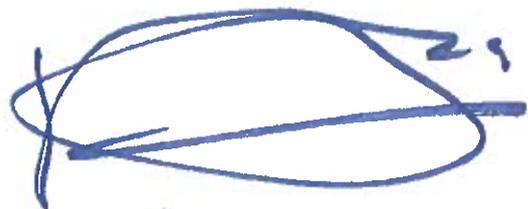
Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir



Mr Luc WITTNER  
Administrateur de catégorie B

Bon pour pouvoir



Mr Alain DUMENIL  
Administrateur de catégorie A